

pas encore donné les travaux à l'entreprise. Les plans et devis sont actuellement sous révision et de nouvelles soumissions seront bientôt demandées.

CHEMIN DE FER ENTRE SUMMERSIDE ET LA BAIE RICHMOND.

M. PERRY : Est-ce l'intention du département des chemins de fer de commencer la construction d'un chemin de fer d'embranchement entre Summerside et la Baie Richmond, I.P.-E., conformément à un crédit voté à cette fin par la chambre des communes pendant la session de 1890 ?

M. HAGGART : Un crédit a été accordé par la 53 Victoria, chapitre 2, aux fins de construire un chemin de fer entre Summerside et la Baie Richmond, dans l'Île du Prince-Edouard, trois milles de longueur, la subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, ni \$9,200 en totalité. Jusqu'à ce jour, aucune compagnie n'a demandé de construire et d'exploiter ce chemin en vertu de l'Acte. Le gouvernement n'a pas entrepris la construction du chemin, mais il a accordé, pour aider à le construire, la somme que je viens de mentionner, savoir : \$3,200 par mille.

RECETTES ET DÉPENSES DE L'INTER-COLONIAL.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quelles ont été les recettes et dépenses du chemin de fer Inter-colonial du 1er juillet 1891 au 1er février 1892, et aussi, du 1er juillet 1890 au 1er février 1891 ?

M. HAGGART : Du 1er juillet 1891, au 1er février 1892, recettes, \$1,758,790.68 ; frais d'exploitation, \$2,404,633.70 ; déficit, \$645,843.02. Du 1er juillet 1890, au 1er février 1891, recettes, \$1,811,009.28 ; frais d'exploitation, \$2,182,151.95 ; déficit, \$371,142.67.

PRIMES AUX FABRICANTS DE SUCRE DE BETTERAVE.

M. SUTHERLAND (pour M. Edgar) : Des sommes ont-elles été payées, en vertu de l'acte de la dernière session, sous forme de prime aux fabricants de sucre de betterave en Canada ? Si oui, quand, à qui, et quel montant ?

M. BOWELL : Des sommes d'argent ont été payées, en vertu de l'acte de la dernière session, sous forme de primes, aux fabricants de sucre de betterave au Canada. Ces sommes ont été payées à différentes dates entre le 15 octobre 1891, et le 23 janvier 1892, à M. Alfred Musy, de Farnham, dans la province de Québec. Le montant total payé est de \$21,939.85. Le relevé suivant est un état détaillé des primes pour la fabrication du sucre de betterave, lesquelles ont été payées à M. Alfred Musy, de Farnham, Québec, avec la date des paiements et les montants payés.

Date du paiement.	Montant payé.	Date du paiement.	Montant payé.
	\$ cts.		\$ cts.
15 oct. 1891.....	335 66	9 nov. 1891.....	1,458 12
19 " 1891.....	638 70	13 " 1891.....	1,714 47
20 " 1891.....	863 88	14 " 1891.....	1,679 35
24 " 1891.....	852 92	17 " 1891.....	1,752 43
28 " 1891.....	1,222 71	8 déc. 1891.....	3,149 26
2 nov. 1891.....	1,528 01	16 " 1891.....	100 00
3 " 1891.....	1,585 14	29 " 1891.....	1,397 30
6 " 1891.....	1,660 88	23 janv. 1892.....	2,000 00
Montant total payé.....		\$21,939 85	

La dernière somme de \$2,000 est plus considérable que les autres, à raison de certaines petites difficultés que nous avons eues avec les fabricants au sujet du montant exact qui devait être payé ou ce qu'ils appellent les deuxième et troisième produits.

EMPLOYÉS SUR LES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

M. LANDERKIN (pour M. McMULLEN) ; Je demande :

Un état donnant les noms et domiciles de toutes personnes employées par le gouvernement sur les chemins de l'Etat, en Canada, ou en rapport avec ces chemins de fer ; la nature du travail à faire, le salaire payé par mois ou par année, et le montant brut payé à chaque employé pendant l'année 1891.

M. HAGGART : Je prie l'honorable député de ne pas oublier que la préparation de cet état coûtera très cher.

M. LAURIER : Il vaut l'argent qu'il coûtera.

M. HAGGART : Il s'écoulera un certain temps avant qu'il soit prêt. Il y a 4,473 employés permanents sur les chemins de fer de l'Etat, et, probablement, entre 600 à 700 employés surnuméraires qui entretiennent les voies ferrées pendant l'été et qui enlèvent la neige, etc., à chaque tempête pendant l'hiver. Pour préparer cet état, il faudra recourir aux bordereaux de paye, afin de connaître le montant que chaque employé a reçu durant l'année.

M. LAURIER : L'honorable député, qui a donné avis de cette motion, est absent, et après la déclaration de l'honorable ministre des chemins de fer, je demanderai que le débat soit ajourné jusqu'à ce que l'honorable député soit présent. Je propose que le débat soit ajourné.

La motion est adoptée, et le débat est ajourné.

CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS.

M. COCKBURN : Je propose :

Qu'il soit nommé un comité spécial pour prendre des dépositions sous serment et faire rapport sur toutes réclamations restant impayées et provenant des ouvriers et journaliers, des personnes qui les ont logés et nourris, des personnes qui ont fourni les matériaux de construction, et d'autres personnes ayant des réclamations privilégiées en rapport avec la construction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs dans la province de Québec.

M. l'Orateur, les observations que je vais faire ne sont pas dictées par un esprit d'hostilité politique, ni par le désir d'obtenir un avantage de parti. Heureusement, le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir est si haut placé dans le cœur, et je pourrais dire, dans l'intelligence du peuple, que ce parti n'a pas besoin de ce secours fortuit.

Plusieurs VOIX : Ecoutez, écoutez.

M. COCKBURN : Je suis heureux que mes honorables amis apprécient si bien les résultats des dernières élections, et je n'ai pas de doute qu'ils seront confirmés davantage dans cette opinion quand les rapports des quelques élections qui sont encore à faire seront déposés devant cette chambre.

Mais les observations que j'ai à adresser à la chambre sont faites en justice pour la banque Ontario, dont la manière d'agir à l'égard des ouvriers et journaliers employés sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs a été représentée sous un faux jour ; elles sont faites dans l'intérêt du gouvernement fédéral, qui a transporté à la banque Ontario la subvention de \$54,000, dont je parlerai